



# Programme pilote pour la résilience climatique : le système de suivi et de notification du PPCR

## Contexte

### ► Contexte du programme

Le Programme pilote pour la résilience climatique (Pilot Program for Climate Resilience – PPCR) est un programme ciblé du Fonds stratégique pour le climat (Strategic Climate Fund – SCF), qui est l'un des deux Fonds d'investissement climatiques (Climate Investment Funds – CIF). Le PPCR apporte un financement programmatique renforcé (prêts et dons) pour soutenir les efforts des pays pour intégrer la résilience climatique dans la planification et la mise en œuvre du développement. Cela se fait à travers un processus de programmation nationale qui se traduit par un plan d'investissement (à savoir le Programme stratégique pour la résilience climatique – SPCR). Les projets sont mis en œuvre à travers les banques multilatérales de développement (BMD). Le PPCR soutient actuellement neuf pays et deux programmes régionaux. Depuis l'approbation du programme en 2008, des plans d'investissement pour tous les projets pilotes ont été approuvés pour un montant total de 1,034 milliards de dollars. Un cadre de résultats révisé a été approuvé en novembre 2012 pour soutenir le processus de suivi, la notification et l'évaluation des impacts, ainsi que les résultats stratégiques et opérationnels des interventions financées par le PPCR.

### ► Objectifs du dispositif de S&E

Le système de suivi et de notification a pour objectif de suivre l'avancement vers un développement résilient au changement climatique au niveau national. Un autre objectif est de suivre, rendre compte et tirer les leçons de la mise en œuvre des activités du PPCR au niveau des pays, des projets et des programmes.

Les banques multilatérales de développement sont responsables de l'évaluation des projets (c'est à dire que le dispositif du PPCR ne couvre pas l'évaluation des projets). Il est également prévu que le dispositif appuie les pays et les banques multilatérales de développe-

ment pour améliorer leurs propres cadres de résultats, afin de s'assurer que les résultats et les indicateurs pertinents du PPCR sont intégrés dans le dispositif de S&E de leur pays. Le système est actuellement conçu pour aider les pays pilotes du PPCR à suivre leurs progrès, mais à partir de 2014, les éléments dépendant des programmes régionaux seront inclus dans le système.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système fonctionne au niveau national, régional ainsi qu'au niveau des programmes du PPCR, pendant la période de mise en œuvre du plan d'investissement.

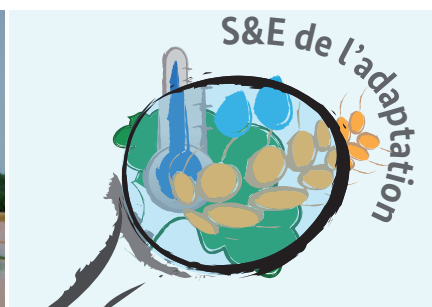
### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Le processus de suivi et de notification (M&R) a commencé en 2013. En octobre 2013, la plupart des pays pilotes du PPCR avaient déjà élaboré un projet de système de suivi et de notification ou un plan de travail final ; ceux-ci avaient mesuré les données de référence, déterminé les résultats cibles par rapport aux indicateurs essentiels du PPCR et en avaient rapporté les résultats. À partir de 2014, il est attendu que les pays pilotes du PPCR communiquent chaque année les résultats de la mise en œuvre des plans d'investissement dans un contexte national plus large. En 2014, l'Unité administrative des CIF va commencer à travailler avec les composantes du programme régional du PPCR pour définir la meilleure façon d'effectuer le suivi annuel et la gestion des rapports au niveau régional.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Le système a été développé par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les banques multilatérales de développement et



les pays pilotes du PPCR. L'équipe en charge du S&E au sein de l'unité administrative sera chargée d'analyser chaque année les rapports d'avancement des pays pilotes du PPCR sur les cinq indicateurs principaux, et de préparer un rapport de synthèse qui sera soumis au sous-comité du PPCR qui supervise les opérations et les activités.

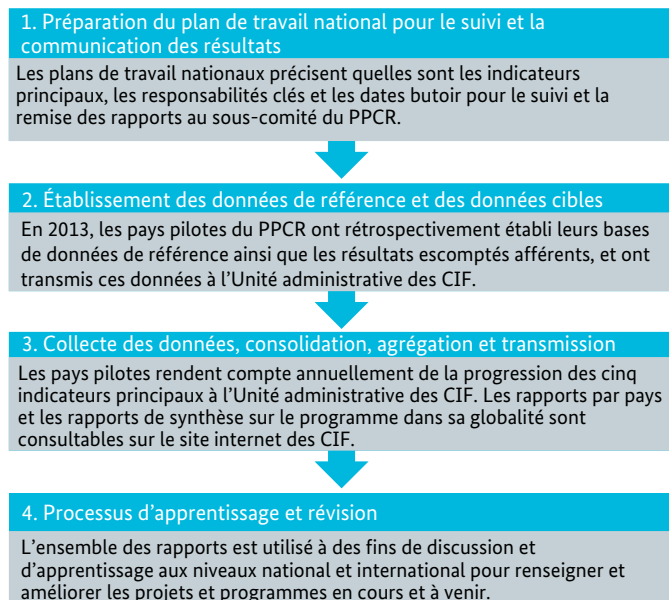
**Les pays pilotes du PPCR** sont soutenus par les BMD pour la mise en œuvre du dispositif. Les points de contact nationaux du PPCR, généralement des membres du gouvernement, rendent compte à l'unité administrative des CIF des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'investissement. Ils coordonnent les processus de recueil de données, de notation et d'assurance qualité. Le point focal national du PPCR est chargé d'obtenir les données aux niveaux des projets et/ou des programmes, en collaboration avec les équipes ou les unités de mise en œuvre des projets, et de procéder à leur agrégation au niveau du programme national afin de présenter l'information à l'Unité administrative des CIF tous les ans.

**Les équipes projets des BMD** ont pour mandat d'aider les pays pilotes du PPCR à s'acquitter correctement de leurs responsabilités en termes de suivi et d'élaboration des rapports sur le PPCR.

### ► Processus de développement

Le développement du système s'est appuyé sur un processus itératif de deux ans. Un premier modèle de cadre logique et de cadre de résultats contenant 22 indicateurs a été approuvé en novembre 2010. Celui-ci a été ramené à cinq indicateurs principaux en 2012 suite aux retours d'expérience des pays pilotes du PPCR et des BMD. Un format de feuille de route pour le suivi et la communication des rapports nationaux basés sur les cinq indicateurs principaux a été élaboré au début 2013. Un guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR, conçu pour appuyer les pays pilotes, a été développé et testé pendant six mois avant d'être publié en juillet 2013.

**Figure 1** Version simplifiée de la planification MRV+ du PPCR



### ► Processus d'exécution

Chacun des pays pilotes du PPCR, en collaboration avec les BMD, appliquent le cadre de résultats révisé depuis 2012. Ils ont la possibilité de rendre compte de sa pertinence, de son utilité et de sa faisabilité jusqu'en novembre 2016 afin de permettre d'éventuels ajustements. La mise en œuvre du dispositif est basée sur les étapes décrites ci-dessous.

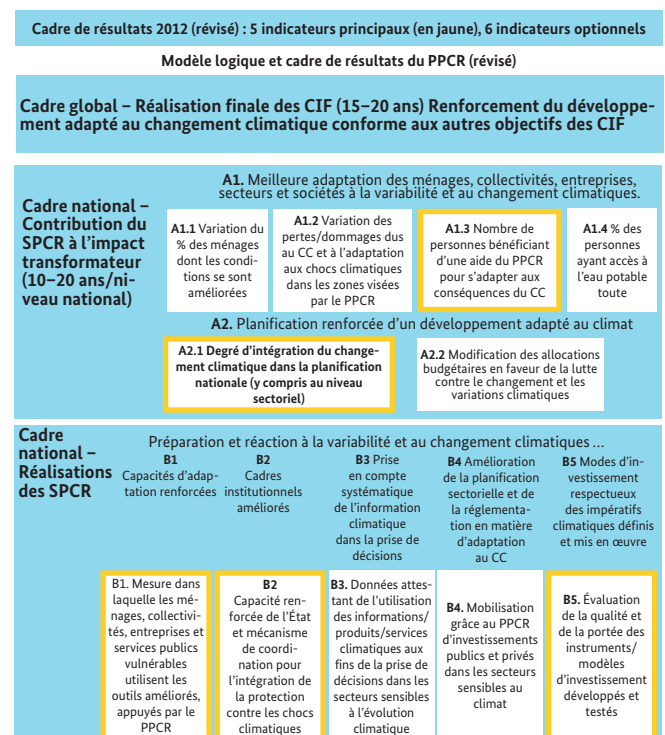
### Contenu

#### ► Approche

Le cadre de résultats révisé du PPCR contient 11 indicateurs. Cinq d'entre eux sont définis comme **indicateurs principaux**, et doivent être mesurés et suivis par tous les pays pilotes du PPCR (cf. tableau ci-dessous) au niveau du plan d'investissement (niveau programmatique). Ces indicateurs principaux permettent d'agréger et de synthétiser les résultats. Selon leurs besoins et obligations spécifiques, les pays peuvent aussi avoir recours à **6 indicateurs optionnels** supplémentaires communs (cf. figure 2), ainsi qu'à d'autres indicateurs spécifiques au pays ou au projet.

Il appartient à chaque pays de suivre les cinq indicateurs principaux à travers le **modèle logique** et le modèle de résultats. Le modèle logique vise à expliquer la chaîne de causes à effets des résultats, qui commence au stade des ressources et des activités des projets et/ou des programmes et se poursuit jusqu'à leurs résultats stratégiques et opérationnels, ainsi que jusqu'aux impacts potentiels aux niveaux national et international (y compris les impacts transformateurs à long terme). À chaque niveau, le **cadre de résultats** met en lien les résultats

**Figure 2** Modèle logique révisé du PPCR et indicateurs y afférents



Source : CIF (mars 2014) PPCR – Guide de suivi et d'établissement de rapports. <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/measuringresults>

tats escomptés avec les indicateurs. Ce cadre est conçu pour fonctionner tant au niveau des dispositifs de S&E nationaux qu'au niveau de l'approche de gestion axée sur les résultats de développement (GRD) adoptée par les banques de développement multilatérales (cf. figure 2 ci-dessous).

### ► Indicateurs

Les cinq indicateurs principaux sont les suivants :

1. Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris au niveau sectoriel (collecte des données : au niveau national, emploi de fiches d'évaluation, besoin de données de référence)
2. Preuve du renforcement de la capacité de l'État et de l'existence de mécanismes de coordination pour l'intégration de la protection contre les chocs climatiques (collecte des données : au niveau national, emploi de fiches d'évaluation, besoin de données de référence)
3. Élaboration, mise à l'essai et évaluation de la qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques (collecte de données : au niveau des projets/programmes, emploi de fiches d'évaluation)
4. Mesure dans laquelle les ménages, collectivités, entreprises et services publics utilisent les outils, instruments, stratégies et activités améliorés, appuyés par le PPCR pour faire face à la

- variabilité et à l'évolution du climat (collecte de données : au niveau des tableaux de données des projets/programmes)
5. Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour s'adapter aux conséquences du changement climatique (collecte de données : au niveau des tableaux de données des projets/programmes)

Les indicateurs principaux sont mesurés de façon participative en combinant des méthodes qualitatives et quantitatives à l'aide de **fiches d'évaluation et de tableaux de données** sur Excel. Chacune des fiches d'évaluation définit 4 à 5 questions clés qui mesurent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du PPCR à l'aide d'une note de 0 (non) à 10 (oui/entièrement). La note s'obtient sur la base de preuves qui sont recueillies et présentées lors d'une réunion annuelle entre les acteurs clés, dont le point de contact national du PPCR, des représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. L'objectif de cette réunion est d'établir un consensus sur les notes et d'apporter des éléments explicatifs à la partie narrative. La présentation des rapports de données à un public plus large contribue à assurer la qualité, la transparence et la redevabilité.

Le Guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR fournit des conseils et des outils pour faire le suivi de chaque indicateur principal, y compris des informations sur : la justification de son utilisation, des définitions techniques, la méthodologie, les sources et la collecte de données, les responsabilités pour le suivi et l'établissement des rapports et l'assurance qualité.

**Figure 3** Exemple de la fiche d'évaluation d'Haïti concernant l'indicateur 2, et illustrant les notes quantitatives. Inscrire dans chaque cellule une note de 0 à 10, où 0 = non; 5 = partiellement; 10 = oui, entièrement. Note : la note quantitative doit être soutenue par une preuve qualitative sous la forme d'un bref commentaire.

Fiche d'évaluation 2 du PPCR. Données de référence					
Indicateur principal 2 : capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique					
Méthode de collecte des données : notation au niveau national					
Plan d'investissement national au titre du PPCR (SPCR)					
Date d'approbation : mai 2011 SPCR Date de fin : juin 2019					
Capacités de l'État : Indiquer ci-dessous les secteurs jugés prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Indiquer les autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)	Les données, études et évaluations sur le changement et la variabilité climatiques et sur la résistance aux chocs climatiques sont-elles disponibles?	Les compétences requises sur les impacts du changement climatique existent-elles?	Des politiques et mesures d'incitation nationales/sectorielles pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses impacts sont-elles en vigueur?	Les autorités publiques et les autres secteurs participent-ils au mécanisme de coordination ?	Note
a	b	c	d	e	f
Gouvernement d'Haïti	3	1	1	0	13%
Secteur 1 : INFRASTRUCTURE	0	1	0	0	3%
Secteur 2 : AGRICULTURE	2	2	0	0	10%
Secteur 3 : Planification urbaine/des littoraux	3	3	0	0	15%
Secteur 4 : SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES	3	1	0	0	10%
Inscrire dans chaque cellule une note de 0 à 10, où 0 = non ; 5 = partiellement ; 10 = oui, entièrement.					
Mécanisme de coordination : indiquer ci-dessous quel est le mécanisme de coordination	Le mécanisme de coordination est-il fonctionnel – c'est à dire établi, efficace et performant?	Le mécanisme coordonne-t-il les interventions d'adaptation autres que celles financées par le PPCR ?	Ya-t-il un large groupe de parties prenantes non gouvernementales engagées dans le processus ?	Les données pertinentes sur l'adaptation au changement climatique sont-elles divulguées ?	La participation est-elle ouverte tant aux femmes qu'aux hommes ?
Sous-commission pour la résilience climatique (CIAT)	0	0	0	0	0%

### ► Données et informations nécessaires

La notation attribuée aux indicateurs principaux 1 et 2 dépend de données et d'informations existantes au niveau des pays pilotes (par exemple documents de planification nationale, données nationales issues de la société civile, et des acteurs participant au PPCR ; docu-

ments de projets/programmes/du plan d'investissement du PPCR ; sources d'informations récentes provenant de dispositifs nationaux comme le recensement, etc.). Le processus d'attribution des notes repose sur les auto-évaluations des équipes des projets et/ou des programmes en concertation avec des acteurs clés. Les évaluations des indicateurs principaux 3, 4 et 5 reposent sur des données recueillies au niveau des projets



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

et/ou des programmes, dont des enquêtes spécifiques et des données provenant de dispositifs nationaux comme les recensements de population.

### ► Résultats et diffusion des informations

Les pays pilotes du PPCR doivent rendre compte chaque année à l'Unité administrative des CIF de la progression des cinq indicateurs principaux. L'Unité administrative se charge d'agréger et de synthétiser les données et de publier chaque année un rapport sur chacun des pays ainsi qu'un rapport global. En outre, une synthèse des processus de suivi et de notification est établie dans les rapports semestriels opérationnels du PPCR, dans le rapport annuel des CIF et dans d'autres publications connexes. Tous les rapports sont consultables sur le site internet des CIF.

### ► Ressources nécessaires

L'Unité administrative des CIF emploie en moyenne 3 équivalent plein temps, sous la forme de spécialistes du suivi et de l'évaluation, pour diriger et coordonner le S&E des quatre fonds des CIF dont le PPCR. Cependant, l'Unité administrative des CIF travaille conjointement avec mais aussi à travers les BMD, qui disposent de leur propre capacité de S&E, de consultants et de départements d'évaluation indépendants. Aussi, un grand nombre de personnes sont impliquées dans le dispositif. Certains points de contact nationaux ont également recruté du personnel ayant une expertise en S&E.

## Enseignements à ce jour

Le dispositif du PPCR pour le suivi et l'établissement des rapports apporte une approche flexible et intégrée pour suivre les progrès vers un développement résilient au changement climatique et pour mettre en œuvre des activités sur un territoire diversifié et complexe de 18 pays. L'utilisation commune d'indicateurs principaux autorise une comparaison entre les pays. La combinaison des cinq indicateurs principaux et de six indicateurs optionnels renforce la souplesse du dispositif pour s'adapter aux besoins spécifiques des pays. Le dispositif mesure la construction de la résilience seulement indirectement car cela nécessiterait des évaluations beaucoup plus approfondies dans le temps. Le développement du dispositif a été long car il a fallu établir des liens de confiance et procéder à des arbitrages entre les exigences nationales et internationales et les besoins scientifiques et politiques.

Le guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR, à travers l'utilisation de fiches d'évaluation, apporte une approche relativement nouvelle au suivi et à la notification de l'adaptation climatique. Le système insiste particulièrement sur le processus d'apprentissage (en se mettant d'accord sur la notation à travers un processus participatif) et sur les résultats (les notes en elles-mêmes). Les fiches d'évaluation et les tableaux de données sont des outils intuitifs et faciles à utiliser. Les notes ne peuvent pas être comparées entre les pays car elles reflètent des réalités différentes. Les fiches d'évaluation ont été conçues pour suivre les progressions internes au pays à travers le temps. En tant que telle, cette approche exige de bien documenter les éléments qui sous-tendent les notations, ainsi que le fonctionnement d'un solide mécanisme de revue par les pairs.

La première série de suivi et de remise des rapports à l'aide du guide du PPCR, confirme l'utilité de l'approche et son potentiel d'utilisation au-delà du niveau des programmes. Par exemple, le gouvernement népalais a retravaillé les fiches d'évaluation et a demandé à chaque ministère d'utiliser cette approche pour noter le degré d'intégration du changement climatique dans sa planification sectorielle. De plus, le ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement du Népal utilise le dispositif de suivi et notification du PPCR pour l'ensemble de son portefeuille climatique.

## Pour plus d'informations

### ► Personne référente au sein du PPCR

**Christine Roehrer**, Experte principale en suivi et évaluation  
 Unité administrative, Fonds d'investissement climatique  
 Tel.: +1 202 473 0337  
[croehrer@worldbank.org](mailto:croehrer@worldbank.org)

### ► Références bibliographiques

CIF website. Monitoring and Reporting (M&R) in the Pilot Program for Climate Resilience. (Suivi et diffusion des résultats des programmes pilotes pour la résilience climatique). Consultable sur : [www.climateinvestment-funds.org/cif/measuring-results/ppcr-measuring-results](http://www.climateinvestment-funds.org/cif/measuring-results/ppcr-measuring-results)

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)